



www.ffvoile.org



Partenaire officiel

Commission Régionale d'Arbitrage Midi-Pyrénées AVIS DE COURSE TYPE DERIVEURS 2008-2012

Nom de l'épreuve : Régate de ligue inter séries Légers Midi-Pyrénées 2010/2011

Date : 27 Mars 2011

Lieu : CARMAUX

Autorité Organisatrice : Ligue 24 et Club

1 REGLES

1.1 La régata sera régie par :

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- les règles du Challenge inter série Légers Midi-Pyrénées en vigueur.

1.4 Sécurité et équipement : définis par les règles de chaque classe pour la navigation sur plan d'eau intérieur

1.5 Le règlement de publicité de la Fédération Française de Voile s'applique

(adresse du document sur le site internet de la FFVoile :

http://www.ffvoile.net/ffv/public/fond_doc/CCA/reglement_publicite_ffv.pdf)

2 PUBLICITE

L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement ISAF tel que modifié par le règlement de publicité de la F.F.Voile.

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes Voile Légère figurant sur la table N VL, catamarans et PAV

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur place le jour de la régata à partir de .

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- **les licences FFVoile valides** portant **le cachet médical** et accompagnées d'une **autorisation parentale** pour les mineurs
- la fiche de sur-classement dûment complétée
- l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

4 DROITS A PAYER

L'inscription est gratuite.

5 PROGRAMME

5.3 5 courses maxi sont programmées le Dimanche

5.4 L'heure prévue du signal d'avertissement de la première course est : **11h**.

Pas de signal d'avertissement après **16h**

6 INSTRUCTIONS DE COURSE

6.1 Prescription FFVoile :

Pour les compétitions locales, départementales et régionales, l'affichage du texte général des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25, à condition qu'une annexe propre aux particularités de l'épreuve et du plan d'eau soit remise à chaque concurrent.

6.2 L'Avis de Course, les instructions de course et les annexes seront affichées dès l'ouverture des inscriptions.

7 PARCOURS

Les parcours sont de type construit.

8 CLASSEMENT

8.1 Le Système de Points à minima de l'annexe A s'appliquera.

8.2 Le nombre de courses devant être validées pour valider la régata est de : 2.

8.3 (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de 2 ou inférieur
(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de : 3 ou supérieur .

9 COMMUNICATION RADIO

Un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio ni recevoir de communications radio pendant qu'il est en course . Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13 ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile.

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Thierry Alvernhe 06.85.67.64.61